

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE À 20 HEURES 30

N° 5 - 161 / 2007 : POLITIQUE DE LA VILLE - PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE L'ALBIGEOIS - PRET A L'ASSOCIATION INTER PLIE DU TARN

L'An Deux Mille Sept, le 18 Décembre 2007

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 18 Décembre 2007 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Claude JULIEN

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Laure SUDRE, Jean SICARD, Louis BARRET, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY, Michel TREBOSC, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Serge NEAU, Michel ALBINET

Membres suppléants votants : Messieurs, André BAUP, Gérard FABRE, Claude RAMON

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jacques HUC, Georges LACOMBE, Éliane CARLES, Christiane SÉGURA

Membres excusés :

Membres titulaires : Madame, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER, Olivier BRAULT, Dominique BILLET, Christian BONZI, Max AMIEL, Michel ANDRAL, Christian CHAMAYOU, Thierry ASTOULS, Jean-Marie GARCIA

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRÉ, Jacqueline LAPEYRE, Gisèle DEDIEU, Frédéric ESQUEVIN, Josette BES, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Nicole ENGEL, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Josian VAYRE, Pierre GUIRAUD, Christian MALGOUYRES, Nicole CABASSOT, Doris HUCHEDE, Jean-Louis RAUCOULES, Patrick TRANIER, Jean-Claude RAFFANEL, Elisabeth LARAUD, Patrice MANGIONE, Gérard SOULOUMIAC, Anne-Marie ROSÉ, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Philippe ROQUES

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 36
Votants (titulaires, suppléants votants) : 31

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2007

N° 5 - 161 / 2007 : POLITIQUE DE LA VILLE - PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE L'ALBIGEOIS - PRET A L'ASSOCIATION INTER PLIE DU TARN

Pilote : Territoire d'Agglomération, Habitat et Solidarité

Autres services concernés : Finances et Budget

Monsieur Jacques LASSERRE, rapporteur,

Lors de notre séance du 2 octobre dernier, vous avez approuvé la création de l'association Inter PLIE du Tarn constituée par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, ADELIA (Association de développement économique pour l'insertion albigeoise), le Département du Tarn, la Communauté de communes du Carmausin et la Communauté d'Agglomération de Castres - Mazamet et ayant pour objet :

- d'appuyer la mise en place et la mutualisation entre collectivités volontaires, de programmes locaux pour l'insertion et l'emploi sur les territoires du Tarn, d'accompagner le pilotage de ces programmes, et d'en faciliter la gestion technico-financière.

- de chercher, de gérer et de répartir des financements pour la mise en œuvre de ces politiques d'insertion, notamment au travers de subventions globales sur les fonds européens, dont le programme Inter-PLIE.

- de développer la concertation entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi sur les territoires du Tarn.

L'article 14 des statuts précise que "les membres de l'association participent à la constitution d'une réserve financière, ayant pour but de faciliter la trésorerie de l'association, par des apports avec droits de reprise (compte 1034 du plan comptable associatif), sur une durée de 3 ans maximum ; ces apports ne sont pas rémunérés." Cette réserve financière permettra la continuité des actions PLIE sans attendre le versement du Fonds Social Européen.

Après consultation du Trésorier Principal d'Albi Ville et Périphérie, il apparaît qu'il est possible d'attribuer un prêt à une association dès lors que cette opération de crédit n'est pas effectuée à titre habituel et qu'elle présente un intérêt public pour la Communauté d'agglomération.

Je vous propose d'attribuer un prêt, pour une durée maximum de trois ans et sans intérêts, à l'association Inter PLIE du Tarn d'un montant de 69 000 €, représentant 30 % de l'enveloppe FSE qui sera affectée à l'Albigeois, et d'approuver le projet de convention ci-joint.

Les crédits nécessaires sont proposés dans la décision modificative n°1 après budget supplémentaire 2007 en recettes et en dépenses au chapitre 27, article 274, fonction 01.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, (Monsieur Jacques LASSERRE, n'a pas pris part au vote).

DÉCIDE

↪ **D'ATTRIBUER** un prêt, pour une durée de trois ans et sans intérêt, à l'association Inter PLIE du Tarn, d'un montant de 69 000 €,

↪ **D'APPROUVER** le projet de convention ci-joint,

↪ **D'AUTORISER** le Président à signer cette convention,

↪ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus en dépenses et en recettes au chapitre 27, article 274, fonction 01 du budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 Décembre 2007,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE



Convention pour l'attribution d'un prêt à l'Association Inter PLIE du Tarn

Entre

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par son Président, Philippe BONNECARRÈRE, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2007;

Ci-après dénommée "la Communauté d'agglomération

Et

L'association Inter PLIE du Tarn, régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé en l'Hôtel du Département, lices Georges Pompidou 81000 ALBI, représentée par son Président, Monsieur Didier HOULES,

Ci-après dénommée "l'association",

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

La Communauté d'agglomération a approuvé, par délibération du 2 octobre 2007, les statuts de l'association dont elle est désormais membre. L'article 14 des statuts précise que "les membres de l'association participent à la constitution d'une réserve financière, ayant pour but de faciliter la trésorerie de l'association, par des apports avec droits de reprise (compte 1034 du plan comptable associatif), sur une durée de 3 ans maximum ; ces apports ne sont pas rémunérés."

Cette réserve financière permettra la continuité des actions PLIE sans attendre le versement des participations du Fonds Social Européen. Le montant proposé de cette réserve est de 30 % de l'enveloppe FSE qui sera affectée à l'Albigeois.

Considérant l'intérêt de la mise en place rapide de l'association pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, la Communauté d'agglomération a décidé d'attribuer un prêt à l'association.

Article 1er : Montant du prêt

Le montant du prêt attribué à l'association est de 69 000 €.

Ce prêt ne sera pas rémunéré.

Article 2 : Objet du prêt

Le présent prêt est attribué pour permettre à l'association d'assurer la continuité des actions entrant dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'Albigeois dans l'attente des versements des participations du Fonds Social Européen.

Article 3 : Modalités de versement du prêt

Le versement du prêt prévu à l'article premier ne pourra être effectué qu'après transmission de la délibération du Conseil Communautaire, approuvant la présente convention, au contrôle de légalité et signature de la présente convention.

Article 4 : Remboursement du prêt

L'association devra rembourser le prêt auprès du Trésorier Principal d'Albi Ville et Périphérie dans un délai de trois ans à compter de la date de signature de la présente convention.

Fait à Saint-Juéry, le

Pour la Communauté d'agglomération,
Le Président,

Pour l'association,
Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

Didier HOULES